

Une COP pour freiner l'avancée des déserts

Une convention des Nations unies a lieu en Arabie saoudite contre l'assèchement et la dégradation des terres

A peine une COP a-t-elle fermé ses portes qu'une autre ouvre les siennes. Passé la convention des Nations unies de Cali (Colombie) sur la biodiversité en octobre, puis celle de Bakou (Azerbaïdjan) sur le climat en novembre, voilà que démarre, lundi 2 décembre, celle de Riyad (Arabie saoudite), sur la lutte contre la désertification.

Accueillie par l'un des pays les plus concernés au monde par la question, la COP16 va durer deux semaines et maintenir les projecteurs braqués sur les problèmes étroitement imbriqués les uns aux autres auxquels est confrontée la planète.

«Même si le contexte géopolitique mondial jette des ombres sur ces rendez-vous très importants, cette sorte de conjonction astrale peut-être permettre d'aboutir à des décisions concrètes», veut croire Mauro Centritto, expert de protection durable des plantes au Conseil national de la recherche italienne. D'après ce scientifique, qui va représenter à Riyad les organisations de la société civile d'Europe de l'Ouest, l'heure est venue de «bâtir des synergies» entre les trois COP, au moment où le réchauffement de la Terre, comparativement à l'ère préindustrielle, est vraisemblablement en train de franchir le plafond de 1,5 °C fixé par l'accord de Paris en 2015.

Des moutons à proximité du réservoir de Guadalteba, lors de la sécheresse extrême qui a touché la région de Malaga, en Andalousie (Espagne), le 3 février.

ALEX ZEA/ASSOCIATED PRESS



Régions «hyperarides»

Pour nombre de ses participants, la COP16 de Riyad est en fait le cœur du réacteur. «Notre objectif numéro un est d'obtenir une prise de conscience mondiale, à la fois du problème de la désertification, et de l'interconnexion avec les sujets des autres COP», explique au Monde son porte-parole, Osama Ibrahim Faqeeha.

Vice-ministre saoudien de l'environnement, ce dernier dénonce le «malentendu» dont est victime la COP16. «Le grand public croit à tort qu'il s'agit d'une énième COP qui ne concerne que les pays désertiques comme l'Arabie saoudite. La désertification concerne tout le monde, car elle englobe l'avancée des déserts, certes, mais aussi la dégradation des sols et leurs pertes de fertilité, posant la question de la ressource en eau et de la sécurité alimentaire. Il y a donc urgence à se mobiliser», souligne-t-il.

Selon deux rapports commandés à l'interface science-politique (SPI) de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), lors de la précé-

dente COP tenue en mai 2022 à Abidjan (Côte d'Ivoire), il y a de quoi s'inquiéter.

Entre les périodes 1961-1990 et 1991-2020, les zones arides sont passées «de 37,5 % à 40,6 % de la surface terrestre mondiale à l'exclusion de l'Antarctique, soit une augmentation d'environ 4,3 millions de kilomètres carrés». Des régions «hyperarides» sont désormais identifiées dans le désert d'Atacama au Chili et au Pérou, dans le Sahara, en Namibie, dans la péninsule Arabique, en Chine et en Mongolie. Elles représentent 9,1 % du total. Le reste des zones arides se trouve dans le sud-est des Etats-Unis, au Mexique, au Brésil et surtout sur les continents africain et asiatique. Le pourtour méditerranéen est lui aussi concerné.

Sur les 197 pays participant à la COP, 169 se sont déclarés affectés à ce jour. La France n'en fait pas partie, bien que 1 % de son territoire soit touché. «Globalement, 77,6 % des terres mondiales présentent une tendance à l'assèchement, tandis que 22,4 % affichent une

tendance à l'humidification, avec d'importantes variations régionales», alerte la SPI. Actuellement, environ 2,3 milliards de personnes vivent dans des zones arides, soit 30,9 % de l'humanité. La moitié réside en Chine, en Inde ou au Pakistan. A l'avenir, la situation risque d'empirer sous le double effet du changement climatique et des activités anthropiques.

Selon les différents scénarios, intermédiaire ou fort, d'émissions de gaz à effet de serre envisagés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la superficie totale des régions arides du globe pourrait «s'accroître respectivement de 11 % ou 23 % à l'horizon 2100». Avec de grandes disparités géographiques.

Les déserts devraient avancer en Europe, dans l'ouest de l'Asie et le nord de la Chine, «conduisant à des tempêtes de sable et de poussière plus fréquentes et plus violentes», tandis qu'ils pourraient céder du terrain sur le plateau du Tibet et en Inde. Il faut ainsi s'atten-

100 millions d'hectares de terres saines et productives sont dégradés par l'homme chaque année

dre à «une perte importante d'habitats pour les vertébrés terrestres», en particulier en Afrique de l'Ouest, en Espagne et au Portugal. «L'enjeu principal des négociations, c'est l'adoption d'un cadre mondial sur la lutte contre la sécheresse», affirme Manon Albagnac, chargée de projet au Centre d'actions et de réalisations internationales, une ONG française spécialisée dans la lutte contre la dégradation des terres sur le pourtour saharien. «Dans l'idéal, il faudrait mettre sur pied un protocole sécheresse mondiale, sur le modèle du protocole de Kyoto sur le climat»,

estime-t-elle. A défaut de protocole, le gouvernement saoudien entend lancer un partenariat mondial sur la résilience face à la sécheresse, en apportant une contribution financière importante à un fonds dont bénéficieraient les 80 pays les moins avancés susceptibles d'en être les bénéficiaires. Ce fonds ferait la promotion de bonnes pratiques agricoles et fonctionnerait comme une assurance contre les événements climatiques extrêmes.

Le rôle de l'agriculture

Depuis 2000, les sécheresses ont augmenté de 29 %, calcule la CNULCD, qui souligne que 85 % des personnes touchées par ce problème vivent dans des pays en développement. L'Europe est elle aussi concernée. Quelques mois après la COP15 d'Abidjan, elle a subi le pire épisode de sécheresse jamais enregistré sur le Vieux Continent, durant l'été 2022. En Sicile, 70 % du territoire est désormais considéré comme zone à risque de désertification.

L'autre grand enjeu de la COP sur la désertification de Riyad est d'identifier les outils permettant d'arriver à la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030. Cet objectif affiché de la CNULCD suppose de restaurer 1,5 milliard d'hectares dans les six ans qui viennent, alors que plus de 100 millions d'hectares de terres saines et productives sont dégradés par l'homme chaque année, à travers la déforestation et les pratiques agricoles inadéquates.

Un rapport de l'Institut de recherche de Potsdam (Allemagne) sur l'impact du climat, publié dimanche 1^{er} décembre, souligne ainsi le rôle de l'agriculture, «responsable de 23 % des émissions de gaz à effet de serre, de 80 % de la déforestation et de 70 % de l'utilisation de l'eau douce». Le document précise que, si la tendance à la dégradation des terres n'est pas inversée rapidement, «des générations entières devront relever le défi». Il en va, laisse-t-il entendre, de la survie de l'humanité. ■

GUILLAUME DELACROIX

Climat : les obligations des Etats examinées par la cour de La Haye

La Cour internationale de justice entame, lundi, des audiences inédites, visant à définir la responsabilité juridique des Etats les plus pollués

LA HAYE - correspondance

Du 2 au 13 décembre, la Cour internationale de justice (CIJ) sera le théâtre d'une grande-messe juridique inédite sur le changement climatique. Avocats et ministres de 8 Etats et de 12 organisations internationales viendront plaider au palais de la Paix à La Haye (Pays-Bas), qui abrite la CIJ, la plus haute instance judiciaire des Nations unies (ONU). C'est d'ailleurs les Etats membres de l'Assemblée générale de l'ONU qui, par consensus le 29 mars 2023, ont décidé de saisir les 15 juges. Ils vont devoir répondre à deux grandes questions : quelles sont les obligations juridiques internationales des Etats en matière de protection climatique ? Et, quelles conséquences juridiques peuvent encourir les pollueurs, aujourd'hui et demain ?

climat et rééquilibre le rapport de force. Ils espèrent aussi que l'avis juridique de la CIJ offrira une base solide et unifiée aux juges du monde entier saisis de contentieux climatiques.

Pour l'envoyé spécial de Vanuatu sur le changement climatique et l'environnement, Ralph Regenvanu, ces audiences sont «un tournant dans la lutte mondiale contre le changement climatique». Ce représentant du petit archipel du Pacifique, à l'initiative de toute cette affaire, attend que l'opinion juridique des juges soit «une boussole morale permettant aux Etats membres de l'ONU de s'acquitter de leurs obligations en matière de changement climatique».

Substituer aux promesses politiques des obligations juridiques : c'est l'enjeu majeur de ces audiences. Les Etats les plus vulnérables, ceux du Sud global, veulent obtenir une décision qui les renforce lors de futures négociations sur le

«Violation continue du droit»

Il existe «une mosaïque d'obligations», estime Margaretha Weverinck-Singh, professeure de droit de l'environnement à l'université d'Amsterdam et membre de l'équipe de Vanuatu. Les 15 juges de la CIJ sont les gardiens du droit international. Au terme de leur délibéré, dans plusieurs mois, les juges ne trancheront pas l'une ou l'autre des situations climatiques qui leur seront exposées, mais ils poseront les principes : ils diront quelles sont les obligations des Etats selon le droit international

existant. Et quelles réparations s'appliquent en cas de condamnation par un tribunal national. La question climatique sera passée au crible des grands textes internationaux. Ceux sur l'environnement, comme l'accord de Paris, et les textes qui forment la base des droits politiques, culturels et sociaux des peuples, comme la Charte des Nations unies.

Faire payer les pollueurs : c'est en fine le vœu des Etats les plus vulnérables au changement climatique. Ils espèrent aussi que les juges rappellent qu'un acte illégal entraîne une réparation : la cessation des actes illicites, la garantie de non-répétition, la restitution, et, si elle est impossible, la compensation. Après la COP29, à Bakou, fin novembre, à l'issue de laquelle l'Angleterre peut permet-

tre aux plus vulnérables des adaptations d'ampleur au changement climatique fut jugée insuffisante, il y a d'autant plus «urgence», martèle Ralph Regenvanu. Si à l'avenir la négociation diplomatique s'avère trop inégale, les plus vulnérables espèrent qu'ils pourront s'appuyer sur la décision de la CIJ, et l'utiliser comme un levier ou une menace.

Ainsi, faute d'action, il sera possible de demander des comptes aux gouvernements et au secteur privé, les multinationales de l'extraction. Elles prennent donc ces audiences au sérieux. Même si l'avis juridique n'est pas contraignant. L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) enverra ses avocats plaider à La Haye, comme l'Arabie saoudite, d'autres pays du Golfe les

Etats-Unis et la Chine. Seront aussi présents les vieux pollueurs du «Nord global» dont nombre de pays européens comme la France, qui dans les grandes lignes s'opposent à une judiciarisation de la question climatique. Dans la monumentale salle d'audience de la CIJ, des victimes de catastrophes climatiques ainsi que des experts défilèrent à la barre. Cette «agora mondiale sur le climat mettra de l'humain dans les discussions», juge la professeure Chazournes, alors que jusqu'ici, [dans les enceintes multilatérales] nous avions surtout les rapports du GIEC, écrit par des scientifiques». Après ces audiences, le 13 décembre, les juges entameront leur délibéré. Le verdict est attendu courant 2025. ■

STÉPHANIE MAUDAS